

Je sais qu'en temps normal, lorsqu'il est possible de hâter l'adoption d'une mesure, s'il existe le moindre doute, la présidence veillera à ce que le projet de loi visé soit dûment étudié, au lieu de permettre des tactiques d'obstruction et de diversion qui empêchent le processus législatif de suivre son cours normal.

Je ne tiens pas à garder la parole pendant cinq autres minutes, mais je pense qu'il conviendrait, Votre Honneur, étant donné les précédents à cet effet, que vous décidiez si ce temps devrait ou non entrer en ligne de compte.

M. le Président: La présidence s'est déjà fait dire qu'elle rendait parfois un jugement trop hâtif en ces matières. Je crois donc devoir m'enquérir de la question et accepter le fait que le député essayait de garder la parole jusqu'à ce qu'il soit 17 heures.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement lorsque vous avez dit que vous demanderiez conseil avant de rendre une décision là-dessus. Afin d'être en mesure de rendre la bonne décision, il vous faudrait peut-être en entendre un peu plus. Je voudrais signaler que la proposition du leader parlementaire comporte un danger. Un bon jour, au cours d'un débat qui pourrait être extrêmement embarrassant pour le gouvernement, celui-ci pourrait demander l'ajournement de la Chambre et s'attendre à ce que cela soit considéré comme du temps de débat. Je voudrais que vous examiniez les deux côtés de la médaille avant de rendre une décision définitive.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon honorable ami, le leader du gouvernement à la Chambre, a un magnifique sens de l'humour, mais pour ce qui est de justifier la question de privilège, je dois lui dire très respectueusement qu'il a été aujourd'hui moins que convaincant. Je dirai respectueusement que son argumentation est tellement fallacieuse que je ne voudrais pas risquer qu'en ne la critiquant pas au nom de l'opposition officielle, on croie que celle-ci y souscrit.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a soulevé un excellent point. Si l'argumentation du leader du gouvernement à la Chambre était acceptée, un gouvernement qui souhaiterait étouffer le débat pourrait en abuser. Cela n'a sans doute jamais été prévu par le Règlement ni par aucun des précédents en la matière.

Pour conclure, je ferai respectueusement remarquer que l'argumentation du leader parlementaire du gouvernement est particulièrement fallacieuse et inopportune en ce jour où les conservateurs ont empêché ou saboté un débat vraiment approfondi de cette très importante question, soit les modalités de l'accord sur le Système d'alerte du Nord.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans une discussion de cette question. Je la jugeais tellement ridicule que je m'attendais à une décision en ce sens. Je devrais normalement garder le silence, mais comme on pourrait alors croire que je suis d'accord avec le leader parlementaire du gouvernement, je tiens à dire que les points soulevés tant par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que par le leader parlementaire de l'opposition et député de Windsor-Ouest (M. Gray) sont valables. J'ajouterai en outre que nous étions tout disposés à consacrer la dernière heure à débattre les traités que le gouvernement ne veut pas donner à la Chambre des communes ni au peuple canadien l'occasion de voir et de comprendre.

Parcs nationaux

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à un autre sujet.

M. le Président: Comme personne d'autre ne veut prendre la parole au sujet de ce rappel au Règlement, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a la parole pour invoquer le Règlement sur un autre sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a entamé ses observations avec une motion d'ajournement, je présume que commence maintenant la période de dix minutes de questions et d'observations portant sur son allocation. Est-ce exact?

M. le Président: Disons que nous y reviendrons une autre fois. Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le Président: Je demande le consentement unanime pour passer à l'article n° 167.

Des voix: D'accord.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN PARC NATIONAL À SOUTH MORESBY, DANS LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen, en collaboration avec les autochtones, de créer un parc national à South Moresby, dans les Îles de la Reine-Charlotte, comme l'a recommandé l'UNESCO.

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir soumis ma motion à la Chambre. J'entends ainsi inciter le gouvernement et la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) à poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue d'aménager un parc national et éventuellement un parc national maritime à South Moresby.

South Moresby est l'un des derniers exemples de sites grandioses que nous a légués la nature. Ce site embrasse quelque 139 îles et 43 lacs d'eau douce. On retrouve dans ces îles des plantes à fleurs uniques au monde. On y retrouve également des vestiges de forêts vierges humides, des cèdres rouges, des épinettes de Sitka et des pruches occidentales. De même, des cyprès jaunes dont la taille rappelle les plus gros arbres au monde. Ces îles ont 16 kilomètres de côtes où gisent des baleines, des marsouins, des phoques et des lions de mer. Nous savons également que 25 p. 100 de tous les oiseaux de mer nichent sur la côte du Pacifique, dont le faucon pèlerin et l'aigle à tête blanche. Quelque sept espèces de mammifères terrestres habitent South Moresby, dont le plus gros ours noir au monde et la martre d'Amérique dont le sous-poil est de couleur orange. En outre, la région contient une cinquantaine de frayères à saumons.